



PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Zaventem, le 7 juin 2021

Concerne: **Suivi kinésithérapeutique des patients Covid-19 (long).**

Madame, Monsieur,

A plusieurs reprises, AXXON Physical Therapy in Belgium, l'association professionnelle de la kinésithérapie, a fait appel aux services compétents de l'INAMI et du Cabinet de la Santé Publique afin de revoir la réglementation concernant la rééducation post-Covid-19 en soins primaires.

Afin de limiter au maximum l'impact sévère d'un "Syndrome Post Soins Intensif", en fonction des besoins, une rééducation intensive est poursuivie depuis quelque temps dans les lits de rééducation des hôpitaux généraux et universitaires, après hospitalisation. Cependant, aucune mesure spécifique n'a été prévue à ce jour pour les patients qui restent à domicile.

En plus des problèmes respiratoires, bon nombre de ces patients présentent également une faiblesse musculaire généralisée, une polyneuropathie et une myopathie graves, ainsi qu'un déconditionnement ou une fatigue marqués. La nomenclature M régulière ne prévoit pas un nombre suffisant de prestations sur une base annuelle pour ce groupe cible, ni ne couvre le coût de ces traitements à forte intensité de main-d'œuvre. C'est pourquoi l'introduction (temporaire) d'une prestation de kinésithérapie pour la réadaptation post-COVID-19 des patients en soins primaires est requise de toute urgence.

AXXON souhaite donc faire appel à votre voix afin de renforcer l'urgence de cette révision (temporaire) de la nomenclature. À notre avis, cela ne peut pas être retardé jusqu'à ce que l'étude du KCE sur ce sujet soit terminée.

Vous trouverez ci-joint quelques documents à l'appui de nos arguments ainsi qu'une proposition d'adaptation (temporaire) de la nomenclature.

Avec nos salutations distinguées,

Peter Bruynooghe
Président AXXON PTiB

Luk Dieleman
Secrétaire Général AXXON PTiB
Membre du Comité de l'assurance